N° 151 — 14e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

(11 Prairial, An 110)

Samedi 31 Mai 1902

RÉDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trieux) — TOURCOING, rue VERTE, 59

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING — Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. — Nord et départements limitrophes — Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Les faux millions. — A Lille. Le procès des Hospices de Lille contre les Facultés catholiques.

En feuilleton, en quatrième page :

Histoire complète de l'affaire Humbert-Crawford.

PREMIER ACTE

La nouvelle Chambre accomplira demain son premier acte. Elle choisira son président.

Il n'est pas exagéré de dire que le pays attend cette élection avec une certaine anxiété. Elle sera le point de départ de la nouvelle législature. Elle en marquera, dans une mesure sinon absolue, du moins importante, le caractère et l'orientation.

La France républicaine a mis une grande confiance en cette Chambre. Elle l'a élue à la suite d'une lutte acharnée, telle qu'elle n'en avait plus connu depuis le 16 Mai et depuis le boulangisme. Elle lui est doublement chère, et elle compte qu'elle répondra à son attente, à ses démocratiques espérances.

Ce serait, pour elle, une pénible déception, si le président de demain n'était pas le représentant, et comme la personnification, de la politique qui devra être énergiquement poursuivie pendant ces quatre années.

La présidence de M. Paul Deschanel pesa lourdement sur la législature qui vient de finir. Elle était le résultat du trouble moral dans lequel s'était constituée la dernière Chambre, issue du ministère Méline, viciée par la pression officielle et par la guerre déclarée aux plus fermes républicains.

La majorité, indécise, se chercha tout d'abord. Après avoir renversé le cabinet malgré lequel elle avait été élue, elle oscilla entre le ministère Henri Brisson et le ministère Charles Dupuy, jusqu'à ce que M. Waldeck-Rousseau, enfin, la fixât.

Elle ne s'affranchit jamais complètement de ces débuts difficiles. Et ce ne fut pas une des anomalies les moins remarquables de notre régime parlementaire, que cette existence simultanée, qui se prolongea pendant trois ans, d'un gouvernement soutenu par une majorité de gauche, et d'un président élu par une autre majorité formée de tous les ennemis de la République et de l'appoint d'un certain nombre de républicains.

Il est grandement à désirer, dans l'intérêt de la clarté et de la loyauté de la situation politique, et dans celui de l'autorité du nouveau gouvernement qui devra prendre la direction des affaires, que ce fait exceptionnel ne se reproduise pas.

La Chambre actuelle a, de l'aveu de tous, une grosse majorité républicaine, pure de toute compromission avec les partis de réaction. Les radicaux et radicaux-socialistes y sont au nombre de deux cent cinquante environ. C'est là, de toute évidence, qu'est la force, la base de la future majorité gouvernementale. C'est le bloc auquel devront s'agréger, à sa droite et à sa gauche, les éléments formés sous un même esprit, dans une pensée analogue de résistance aux entreprises cléricales et nationalistes, et de marche en avant pour le progrès politique et social.

Et c'est là également que devra s'appuyer le nouveau président du Conseil, comme le nouveau président de la Chambre.

M. Loubet élu de la majorité des républicains contre M. Méline, candidat des droites; le Sénat offrant à la bonne volonté d'un cabinet l'appui d'une majorité considérable de républicains de gauche, comme le constatait hier notre ami M. Maxime Lecomte : il suffit que la Chambre nouvelle ait confiance à des hommes politiques exclusivement élus par les républicains pour assurer l'harmonie des pouvoirs publics.

Toute dérogation à cette règle serait une cause de trouble et de difficultés redoutables.

Aussi, les questions de personnes sont elles secondaires en semblable débat.

Que M. Paul Deschanel, pendant l'exercice de sa fonction, se soit acquis des sympathies par son affabilité, sa bonne grâce, et ses prévenances intentionnées. Il n'importe.

M. Léon Bourgeois n'est pas, que nous sachions, moins sympathique que le jeune et brillant académicien. Et nous ne croyons pas diminuer le talent et les mérites de celui-ci, en disant que l'éminent député de la Marne fait autre figure d'homme d'État, aux yeux de la France et de l'Europe, que son séduisant concurrent.

Au fauteuil, et au cours des séances mouvementées que nous réservent les énergumènes nationalistes, l'autorité de M. Léon Bourgeois s'exercera incontestablement avec plus d'efficacité que celle de l'aimable et élégant président sortant.

Mais, nous le répétons, le principal est d'assurer à la nouvelle législature une impulsion nette et précise ; c'est de ne pas la jeter, dès son premier jour, dans le désarroi et l'incohérence.

Et c'est pourquoi il faut élire M. Léon Bourgeois, qui sera le président des républicains.

Les députés républicains du Nord et du Pas-de-Calais, nous parlons de ceux qui ont été élus avec l'appui exclusif des républicains, sauront, nous en sommes convaincus, s'inspirer, dans ce vote décisif de demain, des graves considérations que nous venons d'exposer.

Il nous fut dit, parfois, que parmi ceux que nous comptions comme nôtres, que la réaction combattait et dénonçait aux électeurs comme d'impardonnables « ministériels », il en était qui accordaient leur voix à M. Deschanel.

Dans les circonstances actuelles, une pareille faute ne doit pas être commise, même à la faveur du scrutin secret. Il y a là un cas de conscience pour tous ceux qui doivent leur élection aux suffrages des républicains. Ils trahiraient le mandat qui leur a été confié s'ils se joignaient aux députés des partis de réaction pour assurer le succès d'un président de droite sur le candidat des républicains.

Le devoir est trop clair et trop formel pour que nous ayons besoin d'insister.

M. Léon Bourgeois sera demain l'élu des trois cents cinquante républicains que compte la nouvelle Chambre. Et cette nomination sera accueillie comme un gage d'espérance pour le pays. Et elle aura sur les destinées de la législature qui commence l'influence la plus heureuse et la plus propice.

Georges ROBERT.

Block-Notes

Soyons polis

Henri Marion, vient de publier un titre sur l'éducation des jeunes filles où il conseille aux chefs d'école — et aussi aux chefs de famille — de veiller d'un peu plus près sur le langage et les allures des futures mères de famille.

On s'imagine à tort que la rusticité, la grossièreté des allures témoigne de sentiments démocratiques. Il n'en est rien; on peut être « du peuple » sans cesser d'être bien élevé.

Il ne s'agit pas d'apprendre à notre démocratie contemporaine la politesse des cours, ou d'en soucierait — qu'on me passe cette familiarité — comme un poisson d'une pomme. Mais il s'agit de cultiver et de développer dans les familles et dans les écoles populaires, cette grâce et cette distinction naturelles à la race française, ce tact averti et fin, cette bonne grâce des manières et du parler, ce sentiment vif, joyeux, passionné même de l'Art et du Beau, qui peuvent se joindre à l'éducation pratique, comme le superflu au nécessaire, le parterre au potager, le rayon d'idéal au rayon de soleil. Nous sommes tous intéressés, riches et pauvres, bourgeois et artisans, à vivre dans une démocratie qui prendrait et qui garderait de bonnes façons. C'est lui vendre service que de l'affiner pour son bien et de lui donner le mépris de toute grossièreté.

MAFFLAN.

On dit...

Une de Cyrano.

C'est se passe à Chicago.

La cour de district de cette ville a rendu une sentence interdisant la représentation aux Etats-Unis du *Cyrano de Bergerac* de M. Rostand. A la suite d'un procès intenté par M. Gross, auteur d'un drame intitulé : *The Merchant Prince of Cornelle.*

Le principal personnage de ce drame est représenté par les dimensions de son nez, et M. Gross prétend que le signe caractéristique est également la forme et les dimensions du nez dans le *Cyrano* de M. Rostand.

M. Gross soutenait, en conséquence, que la principale scène de M. Rostand est un plagiat de son drame, qui date de 1896... il a obtenu gain de cause.

Là-dessus ce sont les juges de Chicago qui ont manqué de nez.

***

(Cierges hygiéniques. — De la *Vie Méticule* :

Déjà la thérapeutique médicamenteuse est en baisse par les progrès de l'hygiène prophylactique. Elle va recevoir un nouveau coup, et des plus sérieux, si le procédé préconisé par Mlle X., vient à se généraliser.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans un journal de province :

« La saccharyl est *dormant*, est infailliblement retrouvée par les cierges hygiéniques et antiseptiques de Saint-Antoine de Padoue, qui guérissent toutes les maladies des voies respiratoires larynguites, bronchites, enrorrhes, asthme, coqueluche, supprimant toutes les cigarettes, poudrent inhalations toujours désagréables, et préservent de toute contagion.

« S'adresser à Saint-Antoine de Padoue, N° x.. rue... Paris : Mlle X..., directrice. La boîte, à fr. 50 contre mandat-poste avec une jolie photographie coloriée de Saint-Antoine. »

NOUVELLES A LA MAIN

A la correctionnelle :

Le président à l'accusé, assez misérablement vêtu :

— D'après les rapports, on sait que vous êtes un homme de sac et de corde.

— Oh ! moi président, pas de sac!...

LES NOUVEAUX DÉCORÉS

M. TITREN

Chevalier de la Légion d'Honneur

La croix de Chevalier de la Légion d'Honneur attachée sur l'habit de notre concitoyen, M. Titren, récompense une carrière consacrée presque entièrement aux œuvres de solidarité.

M. Titren Théophile, est né à Steene (Nord) en 1846.

M. Titren vint en 1865 se fixer à Wazemmes. Le quartier avait beaucoup souffert, le choléra en avait décimé la population. M. Titren se mit spontanément à la tête de tous les Comités qui se formèrent alors pour soulager ces malheureux.

Sur la proposition de M. le Préfet du Nord et de M. le directeur général des prisons, M. le Ministre de l'Intérieur le nomma Membre correspondant de la Société pour le patronage des libérés.

M. Titren se contacra à cette belle œuvre pendant plus de 35 ans. Que de malheureux lui doivent le bonheur de la réhabilitation !!!

Lorsqu'il y a environ dix ans le Bureau de Bienfaisance se trouvait tout à fait désorganisé, M. le Préfet du Nord pria instamment M. Titren d'accepter le poste de Président de cette assemblée charitable. Grâce à son tact, son dévouement et au concours de ses collègues, il augmenta, en dix ans, de plus d'un million et demi le patrimoine des pauvres, tout en distribuant par an trois cent mille francs de plus que les administrations précédentes.

M. Titren a, en outre, organisé le service des distributions à domicile, tant pour le pain que pour le charbon.

Le Bureau de Bienfaisance de Lille dépense presque tous les ans une somme de un million 210 mille francs pour le soulagement de ses 40.000 assistés. Ces chiffres sont éloquents et prouvent la somme d'énergie et de dévouement que doivent dépenser ses membres, en général, et son président en particulier.

Délégué cantonal, membre du Comité départemental de la protection des Enfants du 1er âge; membre de la Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Lille et de Loos; membre de la Commission technique chargée du choix et des livraisons des vêtures destinées aux enfants assistés du département, M. Titren apporte dans ces différents mandats le même dévouement et le même zèle qu'au Bureau de bienfaisance.

Républicain de la veille, M. Titren appartient à la maison du *Progrès du Nord* depuis sa création.

Officier d'Académie en 1895, de l'Instruction publique en 1901, le gouvernement belge lui envoya en 1896 la croix de l'ordre de Léopold pour les services rendus à la classe pauvre par ce généreux philanthrope.

La commission administrative du Bureau de bienfaisance avait elle-même sollicité la Croix pour son Président. Le gouvernement a pensé comme elle que jamais décoration ne fut plus méritée par le dévouement à la chose publique.

L'accueil fait à Dunkerque à M. Titren, la fête des Bulliquis en apprenant que le fils de leur vénérée et charitable conférencière, Mme Titren était décoré, l'approbation générale des Lillois de toutes conditions, montrent que la reconnaissance publique avait devancé de longtemps la récompense officielle.

A notre excellent ami Titren, nous présentons les félicitations du *Progrès du Nord* et de tout son personnel.

LE Procès Henry-Reinach

A PARIS

Une foule extrêmement nombreuse avait été attirée mercredi à la fire chambre du tribunal civil par l'annonce des débats de l'affaire Henry-Reinach, le demande de 200.000 fr. de dommages-intérêts formulée par Mme veuve Henry dès 1898 contre M. Joseph Reinach et le *Siècle*, pour diffamation envers la mémoire de son mari ; M. Reinach représentait le colonel Henry comme complice d'Esterhazy, « complice du trafic. »

Mme veuve Henry.

Mme veuve Henry et M. Reinach n'étaient pas présents à l'audience.

M. Chenu a donné lecture des différents articles de M. Joseph Reinach dans ce journal.

M. Joseph Reinach, par l'organe de Me Lallier a demandé subsidiairement à faire la preuve

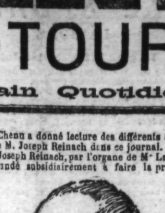

Me de Saint-Auban.

d'un grand nombre de faits, et notamment à prouver qu'Henry lui-même trahissait la France, avec Esterhazy, au profit de l'Allemagne et fut ainsi amené, se trouvant sur le point d'être découvert, à accuser Dreyfus de ses propres actes de trahison.

M. Chenu pense que le colonel Henry, qui a payé ses fautes de sa vie, a droit à l'oubli. Il termine en demandant le rejet des conclusions de M. Joseph Reinach.

Me de Saint-Auban, abordant la question de fait, dit qu'en réalité M. Reinach cherche à apporter un fait nouveau qui permette de reviser l'affaire Dreyfus.

Le tribunal a ajourné son audience à aujourd'hui (jeudi), pour la continuation de la plaidoirie de Me de Saint-Auban.

L'audience a été levée sans incident.

Les conclusions de M. Joseph Reinach

Voici les faits articulés par M. Joseph Reinach dans ses conclusions, faits dont il demande — par l'intermédiaire de son avocat Me Lallier — à faire la preuve :

1. Lorsque le bordereau, unique document ayant servi de base à l'accusation contre Dreyfus à été remis au colonel Henry, il était intact, sous enveloppe timbrée.

2. Henry a d'abord déclaré à l'agent qui lui apportait le bordereau que la pièce était sans valeur ni intérêt, et il a commencé à le déchirer. L'agent a réclamé alors la pièce pour la porter à l'un des supérieurs de Henry.

3. Quelques jours après l'arrestation de Dreyfus, le général Mercier fut sur le point de la faire remettre en liberté, faute de preuves. Une note écrite par de Paty de Clam établissait en fait. C'est alors que pour rendre la preuve Dreyfus incévitable, Henry fit révéler par le *Libre Parole* le nom de l'officier arrêté, bien qu'il eût reçu de ses chefs l'ordre formel de ne rien divulguer;

4° Malgré les ordres absolus des généraux Mercier et de Boisdeffre, Henry a conservé le dossier secret illégalement communiqué par le conseil de guerre de 1894 II y a substitué un communicatif fait par de Paty de Clam qui a été publié dans nos pages (à la notice biographique) de Dreyfus rédigée par lui-même, par papier du cabinet du ministère de la guerre, et communiqué contre Dreyfus des allégation absolument fausses ;

5° Henry, en sus du taux qui a amené son arrestation, a fabriqué ou fait fabriquer d'autres faux, notamment de fausses lettres de l'empereur d'Allemagne et de « bordereau annoté ». Le général de Boisdeffre a autorisé et fait autoriser de ces faux, le général de Pellieux et diverses personnes, entre autres le colonel Picquart ;

6° Depuis l'année 1877, Henry n'a jamais cessé d'avoir des relations avec Esterhazy et de correspondre avec lui, notamment à l'époque de la fabrication de ses principaux faux ;

Henry a disimulé à ses chefs la continuation de ces relations avec Esterhazy ;

7° Lorsque Esterhazy a voulu, dans le courant des années 1896 et 1897, rentrer dans un des bureaux du ministère de la guerre, il a exercé des tentatives de chantage contre Henry pour forcer celui-ci à lui prêter son appui. Des preuves écrites existent de ces tentatives de chantage ;

8° Lorsque le colonel Picquart a en découvert la « petit bleu », en 1897, et a entretenu Henry du choix de l'agent chargé de surveiller Esterhazy, Henry a prévenu ce dernier de se tenir sur ses gardes et lui a révélé le nom de l'agent ;

9° Henry, à la suite de l'entrevue qu'il a eue, à Bâle, en 1897, avec l'agent étranger C..., a immédiatement avisé Esterhazy des conditions que C... avait précédemment faites à l'attaché militaire français à Berlin, et qui désignaient clairement Esterhazy, comme étant au service de l'état-major allemand.

10° Dans le courant de 1898, avant que le colonel Picquart soupçonnât qu'Esterhazy fût être l'auteur du crime pour lequel avait été condamné Dreyfus (que le colonel Picquart croyait innocent) et qu'il avait dit à un des officiers du bureau que le colonel Picquart cherchait à substituer Esterhazy à Dreyfus.

11° Esterhazy a reçu des renseignements que lui avait donnés le colonel Picquart, Henry a continué à examiner avant de les lui remettre les cornets dans lesquels la femme B... plaçait les papiers qu'elle ramassait dans ses ambassades.

12° Henry donnait d'habitude à la femme B... des rendez-vous à la tombée de la nuit, ce qui lui permettait de passer sa soirée à examiner à l'aise les cornets et à en trier le contenu au profit de celui qui avait donné le colonel Picquart, il dut donner à la femme B... un rendez-vous dans la journée et ne pas ainsi examiner à loisir les papiers qu'elle lui remit. C'est alors que Henry a laissé passer les menus fragments du « petit bleu » qui, reconstitué, a donné la preuve de la trahison d'Esterhazy.

13. Au cours de l'instruction contre Esterhazy, M. le juge Bertulus, ayant dit à Henry qu'on pourrait facilement aller jusqu'à soutenir que celui qui documentait Esterhazy n'était autre que lui, Henry, celui-ci s'efforça de lui faire croire qu'en pareil cas, il ne pourrait pas invoquer une instance lui disant et répétant « Souvenons-nous ;

14. Henry, après l'aveu d'un de ses faux, ayant été mis aux arrêts de forteresse, au lieu d'être conduit à la prison du Cherche-midi, a reçu du général Gonse le 31 août 1898, à midi, une lettre où il le priait de venir le voir au « Mont-Valérien » où sont qu'il avait adressé deux dépêches de lui parler. Sans attendre sont la réponse, voit la visite du général Gonse, Henry s'est suicidé à quatre heures.

15° Esterhazy, en fuite, a reçu, en 1898, quand il a cessé pour la première fois chez le colonel Schwarzkoppen, ini dit qu'il lui avait une importance du service des renseignements, et par la suite il lui déclara que son informateur était Henry. Esterhazy reçut du colonel Schwarzkoppen des mensualités de 2.000 marcs. La complicité de Henry avec Esterhazy était à la connaissance de quelques-uns des principaux attachés militaires des puissances étrangères ainsi que de leurs états-majors, il en existe des preuves écrites.

Les Faux Millions

A LILLE

Où sont les Humbert? — Dans la République Argentine — Romain Daurignac auteur — Le coffre-fort de M. Delacherie.

Dans le monde judiciaire qui est, comme bien l'on pense, très fermé aux journalistes, on est intimement persuadé que Romain Daurignac et les Humbert seraient réfugiés dans la République Argentine. Voici pourquoi cette opinion s'est accréditée chez les magistrats. On sait que des perquisitions furent faites chez M. Delacherie.

Comme la véritable raison des fouilles faites, 26 rue Colbert, était de retrouver des papiers qui permettraient de suivre les Humbert à la piste, le chef de la sûreté pensant que Delacherie ayant été au buffet de la gare chercher une dépêche adressée à Romain Daurignac, avait pu connaître la direction prise par les escrocs, on fouilla et le coffre-fort et la bibliothèque de l'agent d'affaires.

Dans le coffre-fort, on ne trouva que des biscuits, des bonbons et du savon, véritable armoire à épicerie.

Dans la bibliothèque, on trouva un livre des plus anciens qui contenait une véritable indication. Ce livre était intitulé : Trois ans chez les Argentins, illustration de Rion, illustré de 100 dessins gravés par Ch. Guillaume et Cie. Prix broché 15 fr.

Ce livre était signé de Romain Daurignac, et portait une dédicace imprimée à Mme Humbert. Dans ce livre, Romain Daurignac racontait ses impressions de voyage et détail curieux, insistait sur les avantages de la non extradition dans cet heureux pays. Inutile de dire que le représentant de la Route Vingère se plaçait en touriste et non en futur fuyard.

Tout semble indiquer que Romain Daurignac ayant lui-même indiqué les bons côtés de ce pays, a dû conseiller à ses parents de diriger leur fuite de ce côté.

***

Cette extraordinaire affaire semble être entrée maintenant dans une période de calme et de lenteur. Non pas, certes qu'elle dû dévoilé tous les secrets et qu'on en ait terminé avec les surprises et les étonnements.

Mais les magistrats instructeurs à qui revient la difficile tâche de l'enlever au milieu de cet imbroglio inextricable d'autant qu'ils ont affaire à des incapables qui « le connaissent dans les coins » et que les protagonistes de la tragi-comédie ne sont pas entre leurs mains.

L'intérêt qu'elle présente actuellement se trouve donc diminué. Il est donc sans aucun utile — jusqu'à ce que de nouveaux incidents sensationnels se produisent — d'entrer dans de bien longs développements pour tenir nos lecteurs au courant.

Encore une maîtresse de Daurignac

Elles deviennent légion les maîtresses de Romain Daurignac à Lille. Celui-ci donnait à Mlle Jeanne D... qui habite aux environs de la place de Béthune des petits dîners auxquels assistait la fine fleur des fêtards lillois. Romain Daurignac était considéré alors comme un homme de toute honorabilité jongleur avec les millions.

Les prêts lillois

Un riche propriétaire du boulevard de la Liberté a fait les victimes de Daurignac. Celui-ci a essayé de escroquer un million ; mais il s'est ressaisi à temps et n'a pas marché.

L'INSTRUCTION

Elle se poursuit lentement, M. Leydet, juge d'instruction a passé hier une partie de sa journée à transformer en scellés ouverts les scellés fermés des pièces saisies chez Dumort et Parmentier, longue opération qui a pour but de permettre au juge de connaître le dossier en l'absence de l'inculpé, sans que celui-ci puisse prétendre qu'on a introduit de nouvelles pièces ou qu'on en a enlevées.

Déposition de Me Pouillet

M. Leydet a aussi entendu Me Pouillet qui, en le nié, a plaidé pour les Crawford et dont nous avons publié la plaidoirie.

A la sortie de sa déposition, Me Pouillet a fait à un de nos confrères la déclaration suivante :

« Que voulez-vous que je vous dise ? J'ai plaidé pour les Crawford, persuadé qu'ils existaient. On m'avait mis en mains un dossier volumineux, dans lequel figuraient des actes notariés, des exploits, des assignations, des significations « à personne », enfin ce qu'il me fallait pour plaider. Mais ce n'est seulement pas sur l'existence de mes clients et de succession en litige. J'ai plaidé. On a même imprimé ma plaidoirie et je ne peux rien vous dire de neuf là-dessus. J'ai passé dans cette affaire comme un météore, j'ai soutenu une instance, et voilà tout. N'importe que j'aurais eu de fait raison ».

La « Rente viagère »

Me André, juge d'instruction, chargé de l'affaire de la *Rente viagère*, a entendu hier trois employés des bureaux de cette compagnie.

Ces témoins ont fourni des renseignements sur le fonctionnement de la Société et le genre d'opérations qu'elle effectuait.

Me André attend le rapport des experts Doyen et Yche, pour relever, s'il y a lieu, de nouvelles inculpations. Ce rapport ne sera pas déposé avant plusieurs jours.

Par commission rogatoire, Me André a chargé M. Hay de rechercher les antécédents des époux Humbert et de recueillir tous renseignements utiles sur les circonstances qui entourèrent la fondation de la Rente Viagère, installée d'abord 27, boulevard Haussmann.

D'autre part, toujours en vertu d'une commission rogatoire de M. André, M. Berthelot a entendu hier, M. L..., arbitre près le tribunal de commerce du Havre, qui est à s'occuper, vers 1894, d'un différend curieux. On sait que Mme Humbert fonda la Rente Viagère en 1893. Or, la Société portait le même titre existait depuis un an au Havre. Il y eut procès, les deux Sociétés n'ayant rien de commun ; mais avant jugement un accord intervint et la Société de la rue Auberi devint la Rente Viagère de Paris. C'est pourquoi on voit, sur les premiers prospectus distribués par cette Société, les mots Rente Viagère imprimés et encompagnés du mot de Paris opposés avec un timbre humide.

Nos Dépêches

Parfait télégraphique et téléphonique

LA SITUATION POLITIQUE

(De notre correspondant particulier)

Paris, 29 mai. — Tous les groupes de la Chambre ont déjà tenu leur première réunion et si les nouveaux élus sont encore retenus dans leur département pour des affaires personnelles, on peut dire néanmoins que la vie parlementaire a recommencé pour ainsi dire d'une façon normale.

Les hommes politiques ne se préoccupent pas seulement dans ces réunions et dans les conversations privées qu'ils tiennent entre eux de la désignation du candidat à la présidence qui aussi de la question ministérielle.

En effet, par suite de la décision prise hier en Conseil de Cabinet, la journée d'aujourd'hui est consacrée à la préparation de la crise ministérielle. Officiusement les pourparlers pour former un ministère sont entamés ; déjà le président de la République s'est entretenu avec divers personnages politiques et amis personnels qui, par leur situation dans le Parlement, sont susceptibles de fournir d'utiles indications.

La question qui domine la crise actuelle est celle concernant les congrégations. La première question importante qu'aura à résoudre le cabinet de demain, c'est d'assurer l'exécution de la loi sur les associations. C'est pourquoi l'on a mis en avant le nom de M. Combes, qui préside au Luxembourg la commission sur les associations.

Le premier débat qui s'engagera à la Chambre sera celui sur les demandes d'autorisation formulées par les congrégations religieuses et sur la mise à exécution de la loi nouvelle. C'est pourquoi le nouveau président du Conseil, qui ce soit M. Combes, M. Barthou ou M. Sarrien, ne prendra ses collaborateurs que parmi les députés ou sénateurs ayant voté la loi sur les associations.

La gauche démocratique

Paris, 29 mai. — Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Sarrien.

Une centaine de députés s'étaient rendus à cette réunion. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Brisson, Guyot-Dessaigne, Astier, Lockroy, le groupe a voté l'ordre du jour suivant :

« La gauche démocratique affirme sa solidarité avec l'union démocratique et le groupe radical-socialiste. Il fait appel aux républicains qui, sans compromission avec la droite et les cléricaux, sont résolus à poursuivre une politique de réforme démocratique et nettement anticléricale. »

Le groupe a ensuite acclamé la candidature de M. Léon Bourgeois à la présidence de la Chambre et de M. Trouillot à la vice-présidence, il a désigné MM. Sarrien, Guyot-Dessaigne, Bérard, Dujardin-Beaumetz, Lockroy, Rabier et Chandioux pour s'entendre sur ces candidatures avec les délégués des autres groupes.

La présidence de la Chambre

Paris, 29 mai. — La lutte pour la présidence de la Chambre sera circonscrite entre M. Léon Bourgeois et M. Paul Deschanel. On prévoit que la lutte sera très vive. Mais, d'après des pointages minutieux, les groupes de gauche considèrent le succès de M. Léon Bourgeois comme assuré, à une vingtaine de voix de majorité.

De leur côté, les amis de M. Deschanel prétendent que son candidat pourrait l'emporter de quelques voix.

Les républicains de gauche appuieront la candidature de M. Trouillot à un siège de vice-président.

Un duel tragique

Paris, 29 mai. — L'amélioration constatée dans l'état de M. Bompoint-Bérard blessé, comme on sait, dans un duel au pistolet avec M. Coccoldi, a continué à se manifester.

Le blessé a repris des forces ; la fièvre diminue et aucun symptôme alarmant ne se montre.

Les médecins ont cependant décidé d'attendre quelques jours encore avant de tenter l'extraction de la balle.

FRANCE ET RUSSIE

Un échec du voyage présidentiel

Paris, 29 mai. — Un de nos confrères a interviewé M. de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, sur les conséquences politiques du voyage de M. Loubet.

Nécrologie

M. Du Buit

Quant à Me Du Buit, il affecte encore au Palais une indifférence hautaine qui cadre mal avec la situation dans laquelle l'a mise cette affaire. Le patriote Du Buit, l'intègre, l'impeccable Du Buit, qui fut toujours implorable aux procédilles de ses malheureuses confrères pauvres ou sans clientèle, est mal venu aujourd'hui à plaidoyer comme il le fait dans les coulisses du Palais.

On discutait hier sur sa démission comme membre de l'ordre et l'on commentait fort un article sanglant paru contre lui sous la signature Jean Jaubert dans un journal du matin.

Néanmoins, certains affirment que l'ancien bâtonnier aurait l'intention de se représenter aux prochaines élections du conseil de l'ordre pour faire juger son « cas » par tous les avocats et non plus seulement par le conseil lui-même.

C'est de l'audace, mais malgré la parole historique, l'audace ne sauve pas toujours.

Me Cheau, revenant de plaider contre M. Reinach en faveur de Mme veuve Henry, a affecté de lui serrer ostensiblement la main et de causer un moment avec lui.

Ah ! s'il s'agissait d'un malheureux et obscur avocat !

Les potins

Naturellement, autour de l'affaire on raconte des potins de tous genres. Signalons simplement celui-ci à titre de curiosité :

Mme Humbert, par une de ses combinaisons formées en vue d'événements lointains et si surprenant qu'elle en avait un jour éprouvé difficulté, Mme Humbert, donc, n'aurait pas déclaré, à la mairie, le sexe véritable de l'enfant issu de son mariage avec M. Frédéric Humbert.

Mlle Eva Humbert serait un garçon, un jeune homme mineur, et à l'appui on fait remarquer sa taille, disgracieuse pour une femme, l'isolement dans lequel elle était tenue, etc.

Nous donnons l'histoire pour ce qu'elle vaut.

Sports

Les Procès de Reinach

Nous donnons ci-dessus le compte-rendu de l'audience de mercredi dans le procès Reinach-Henry.

Conférences

Le parquet de Grenoble a fait appel du jugement de Dijon qui avait acquitté les professeurs de l'Alignant de Brian.

Les Congrégations

Paris, 29 mai. — Un annonce de Quimper que le père Dourdoulous, qui a prêché les sermons du carême à l'église Saint-Mathieu, est poursuivi pour avoir prêché dans une église, bien qu'ayant appartenu à la Société dissoute des Jésuites.

M. Chenu et Emile de Saint-Auban se sont présentés pour Mme veuve Henry et Me Lallier et Leviaille pour M. Joseph Reinach et le *Siècle*.